



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Difficultés de la filière canne-rhum-sucre en Martinique

Question écrite n° 32959

### Texte de la question

Mme Manuëla Kéclard-Mondésir attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la filière canne-sucre-rhum qui, en Martinique, fait face à de grandes inquiétudes. Les usines, notamment en raison de la sécheresse, y ont broyé 206 000 tonnes de cannes alors qu'elles attendaient 280 000 tonnes pour satisfaire la demande et optimiser les coûts. Dans le même temps, les producteurs font face aux mauvaises herbes qui envahissent les exploitations faute de pouvoir utiliser des produits phytosanitaires. La matière première est donc menacée et les moyens d'action limités. Les surcoûts de production sont estimés à 1 500 euros l'hectare. Dans cette perspective, les planteurs sollicitent les pouvoirs publics pour pouvoir replanter plus fréquemment, mais les réponses se font attendre, alors qu'il manque 80 000 tonnes supplémentaires. C'est pourquoi elle lui demande s'il ne serait pas nécessaire de relancer avec les collectivités territoriales un plan canne global qui intégrerait la possibilité de replanter, de créer des emplois jeunes dans la filière, de la moderniser par l'utilisation d'outils mécaniques adéquats, de dynamiser la recherche-développement par le biais du Centre de la canne et du sucre (CTCS) et de conforter ainsi les productions de rhum industriel, agricole et de sucre.

### Texte de la réponse

La filière canne-sucre-rhum constitue un des piliers de l'économie martiniquaise grâce à ses deux principaux débouchés que sont le sucre et le rhum. Le Gouvernement et l'Union européenne sont fortement mobilisés pour accompagner le maintien et le développement de cette filière à travers la mise en place de dispositifs d'aides dédiés pour un montant total de près de 200 millions d'euros (M€). La production de canne a également un rôle important en matière d'aménagement du territoire ainsi que pour la production d'énergie renouvelable (bagasse). C'est pourquoi en juillet 2019, compte tenu des difficultés conjoncturelles rencontrées par le secteur sucrier, il a été confirmé le renouvellement des aides nationales aux filières canne-sucre, pour la durée des conventions canne signées. La prolongation de l'aide à l'adaptation des industries sucrières à la fin des quotas sucriers pour un budget inchangé de 38 M€ a ainsi été notifiée à la commission en décembre 2019. Conformément à la demande du Président de la République, un comité de transformation agricole outre-mer a été installé en juillet 2020 pour mener une réflexion de fond sur les filières agricoles et, en particulier, le projet de filière canne-sucre-rhum. Ce comité de transformation agricole est chargé, sous l'égide des préfets des départements concernés, d'envisager l'avenir de la filière canne à l'aune des défis climatiques et sociétaux et de l'évolution des tendances de marchés. Par ailleurs, le Gouvernement a défendu et obtenu le maintien du dispositif programme d'option spécifique à l'éloignement et à l'insularité et de son enveloppe à son niveau actuel dans le cadre de la prochaine politique agricole commune. C'est un engagement fort témoignant de l'attention du Gouvernement en faveur de la filière canne-sucre-rhum dans les outre-mer et de sa pérennité. Le plan de relance, et plus particulièrement son volet agricole, constitue enfin une opportunité à saisir pour développer des projets structurants pour l'économie des territoires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

**Circonscription** : Martinique (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32959

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire** : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [13 octobre 2020](#), page 6972

**Réponse publiée au JO le** : [16 mars 2021](#), page 2294